

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE  
FILLIÈRE  
N° 2021.04**



**Séance du 18 mars 2021**

*A quatorze heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle du Conseil de la Mairie déléguée, sise 1 route des Ecoles- ST MARTIN BELLEVUE 74370 FILLERE*

**Nombre de membres en exercice : 17- Présents : 10 - Votants : 12 - Pouvoirs : 2**

**OBJET : règlement intérieur relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable**

**Présents :**

Mesdames ALAIS Isabelle (élue), ALESINA Christelle (élue), CHEVALLIER Maud (élue), DURET Jacqueline, LAFFIN Nicole, PARODI Jacqueline  
Messieurs GARAUD Jean Michel, JACOB Claude (élu), PARIS Raymond, RICHARD Philippe

**Excusés :**

Mesdames BRUSSOZ Marie Claude, DEHAINE Valérie, HUCHET Christel (élue), NICOLAS Agnès (élue), REVEILLON Emeline (élue), REYDET Nadine (élue), Monsieur ANSELME Christian

Vu le décret n° 54-883 du 2 septembre 1954 modifié pris pour l'application de l'ensemble des dispositions du décret du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance,

Vu le Décret n° 2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu les articles L. 252-1, L. 252-2, et L. 264-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Vu le Décret n° 2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale de l'Etat (AME),

Vu le Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable,

Vu le Décret n° 2017-1522 du 2 novembre 2017 relatif aux personnes n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe et pris pour l'application des articles 150, 194 et 195 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'Arrêté du 3 novembre 2017 fixant les modèles de formulaire de demande d'élection de domicile et d'attestation de domicile des personnes sans domicile stable



Vu la note d'information n° DGCS/SD1B/2018/56 du 5 mars 2018 relative à l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ; et en particulier la mise à jour du guide de la domiciliation,

Considérant qu'il convient de procéder à l'actualisation du règlement intérieur du CCAS de Fillière en y annexant le règlement intérieur relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable,

Sur le rapport de madame Christelle ALESINA,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Approuve le règlement intérieur du CCAS relatif à la domiciliation, annexé à la présente**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

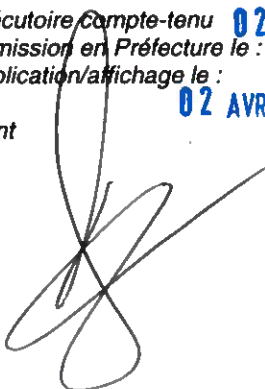
Le Président,  
**Christian ANSELME**



Certifié exécutoire, ~~Compte-tenu~~ **02 AVR. 2021**  
de la transmission en Préfecture le :  
et de la publication/affichage le :

Le Président

**02 AVR. 2021**



PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE Bureau de l'Organisation Administrative
- 2 AVR. 2021
ARRIVÉE 8